
SUITE AUDIOCONFÉRENCE OS CTSCR DU 23 MARS 2020

QUESTIONS ET ÉLÉMENTS DE RÉPONSES DU CAB-DG

Mise à jour du 31.03.20 à 14h

Important : Les éléments présentés dans ce document ne sont pas définitifs. Ils sont destinés à évoluer sous l'effet en particulier de l'évolution de la crise sanitaire COVID-19. Ces éléments ont vocation à être précisés, complétés, voire amendés au fil de nouvelles publications.

I – Information des agents

- L'intranet Ulysse étant la principale source d'information des agents, voire la seule, il est nécessaire qu'outre les messages du directeur général, soient également publiés les réponses aux nombreuses questions posées lors des audio-conférences (CTSCR, DGFIP et MINEFI)

➤ *Réponse CAB-DG : Ce point fait l'objet d'une attention particulière des services centraux. L'espace intranet Ulysse national à l'aide de la bannière en une « COVID-19 », est alimenté au fil de l'eau de différentes informations et, en particulier, depuis le 27 mars, des « questions/réponses » relatives à l'activité des services dans le cadre des mesures de confinement.*

Dans cette période d'urgence sanitaire, la DGFIP reste entièrement mobilisée et va également ouvrir une nouvelle rubrique sur Ulysse « Tous mobilisés ».

Cette rubrique a vocation à mettre régulièrement en valeur les initiatives prises par les directions locales et leurs agents soit dans l'exécution de missions prioritaires, soit dont les missions ne sont pas en lien direct avec la continuité d'activité, mais qui ont spontanément proposé leur concours pour assister des collègues ou des structures davantage sollicitées en temps de crise.

Premier témoignage : <http://ulyusse.dgfip/page/deploiement-massif-dordinateurs-portables-pour-renforcer-les-capacites-de-travail-distance>

- Qu'en est-il de la campagne d'habilitation des agents au Webmail. Il semblerait que les demandes d'accès à Webmail sont désormais fermées et qu'il n'y ait pas de nouveaux accès pour le moment.

➤ *Réponse CAB-DG : La restriction des accès est liée au fait que nous veillons à ne pas saturer notre réseau. Webmail est actuellement dans la limite de ses capacités même si des progrès sont observés. Des évolutions sont encore prévues.*

II – Protection des agents

- La mise à disposition de masques et de gels hydroalcooliques est-elle envisagée pour les agents travaillant en présentiel ou amener à se déplacer ?

➤ *Réponse CAB-DG : Les services centraux sont mobilisés sur le recensement des besoins. Les directives et la centralisation de ces sujets au niveau central sont pilotées par le SG.*

La mise à disposition des masques à la DGFIP concernant prioritairement le réseau, est la suivante :

- une première série de masques va être livrée dans les 48 h ;*
- ils seront encore en nombre limité et réservés à certains agents :*
 - 1) personnels travaillant dans des Trésoreries hospitalières au sein d'hôpitaux*
 - 2) agents de toute structure qui sont en contact avec des usagers ;*
 - 3) agents des centres éditiques et des cellules d'assistance informatiques*
- un détail logistique important : pour des raisons logistiques (masques livrés par paquets de 2000) les colis ne pourront pas être acheminés dans tous les départements ; ils le seront dans 70 départements ; il faudra ensuite que les directions s'entendent pour organiser un « redispatching ».*

III – Nettoyage des locaux

- Qu'en est-il du nettoyage et de la désinfection des locaux par les entreprises de nettoyage ?

➤ Réponse CAB-DG : Si les entreprises de nettoyages continuent d'intervenir, la centrale invite les services à les faire intervenir très régulièrement, et compléter par des mesures d'initiative interne.

Concernant les initiatives internes, comme pour le réseau :

- possibilité de mobiliser les agents Berkani en soutien sur ce sujet en leur octroyant des dérogations de déplacement ;*
- Disposer des produits de nettoyage et de protection (gants, etc.) et encourager un roulement pour le réaliser.*

IV – Restauration collective

- Quelles solutions de substitution (paniers repas, tickets restaurant) sont effectives ?

➤ Réponse CAB-DG : À ce stade, la solution de substitution qui a vocation à s'appliquer est celle du panier repas tel que proposé par l'AGRAF. D'autres solutions sont en cours de réflexion avec le SG et notamment l'hypothèse de ticket restaurant.

- Quels sont les restaurants administratifs ouverts ?

➤ Réponse CAB-DG : L'AGRAF propose la vente de paniers repas dans 4 restaurants : Croq'AGRAF Vauban, Ivry, Les Allées et Noisy Centre.

➤ Les agents qui habituellement bénéficient de la restauration collective, supportent quotidiennement un coût supérieur sans aucune participation financière de l'administration, notamment dans les grandes métropoles.

➤ Réponse CAB-DG : Des solutions alternatives sont recherchées. À noter que dans le réseau, certaines directions proposent la remise de panier repas aux agents PCA en présentiel qui ne disposent pas de modalités de restauration sur place.

V – Recensement des malades COVID-19

➤ Recensement des malades Covid-19, des suspicions de contamination et des arrêts maladie:

- Quels sont les résultats du recensement pour les Services Centraux à ce jour ?
- Quelle est la fréquence du recensement ?

Nous demandons à en avoir systématiquement communication

➤ Réponse CAB-DG : Nous n'avons pas d'éléments de communication ni même de recensement réalisé sur le volume d'agents DGFIP (ou encore agents DGFIP centrale) malades COVID-19. En effet, ce type recensement s'inscrit à contre-courant des orientations nationales actuelles qui ne consistent pas à dépister les personnes malades COVID-19. À supposer hypothétiquement un recensement volumétrique des arrêts maladie en cours à la DGFIP, ce dernier ne permettrait pas d'identifier les agents malades COVID-19 et les autres.

VI – Recensement des agents en présentiel, en télétravail et en confinement

➤ Recensement des agents en présentiel, en télétravail et en confinement

• Quels sont les résultats du recensement pour les Services Centraux à ce jour ?

➤ Réponse CAB-DG : Les résultats globaux de la DGFIP sont connus du SRH et transmis depuis vendredi 20 mars aux OS nationales. Hors ce recensement, nous vous précisons que nous disposons des « ordres de grandeur » suivants : 10 % des agents en administration centrale sont identifiés PCA en présentiel, 42 % en télétravail et 48 % en ASA.

• Quelle est la fréquence du recensement ?

Nous demandons à en avoir systématiquement communication

➤ Réponse CAB-DG : Le recensement global DGFIP est journalier et la communication des statistiques pourra, le cas échéant, être faite en liaison avec vos OS nationales. En effet, nous ne disposons pas d'un recensement journalier pour les services centraux.

VII – Droit de retrait

• Nous demandons à avoir communication de la note DGAFP sur le sujet

➤ Réponse CAB-DG : Compte tenu des dispositions prises par l'administration centrale, le droit de retrait ne trouve pas à s'appliquer à la DGFIP. Une fiche DGFIP sur ce point est en cours d'examen.

VIII – Médecin de prévention

➤ Les divergences d'interprétation des médecins de prévention selon les endroits créent de l'anxiété. Des difficultés subsistent notamment au regard du dimensionnement de la fermeture des services en cas de suspicion de contamination ou de cas avéré dans une partie de service.

➤ Réponse CAB-DG : Ce sujet est bien identifié par la centrale. Une communication sera faite prochainement sur les consignes DGFIP qui ont vocation à s'appliquer dans ses situations.

IX – Paie

➤ Si la paie de mars devrait être réalisée normalement, celle d'avril devrait-être un « copier-coller » de celle de mars avec des régularisations ultérieures. Les cas des agents en demi-traitement ou réintégrant la DGFIP en avril ont-ils été pris en compte ?

➤ Réponse CAB-DG : Les calculs de la paye d'avril seront effectués sur la base des informations connues dans les systèmes d'information de la DGFIP, ce qui équivaldra à reproduire la paye de mars, sans les événements ponctuels éventuels (heures supplémentaires, CET, jours de carence ou de grève...).

X – Congés de report

➤ Compte tenu du contexte actuel, est-il possible de reporter des congés 2019 non pris au-delà du 30 avril (congés 2019 reportés en 2020 dans la limite de 5 jours) ?

➤ Réponse CAB-DG : Une position est en cours de définition au niveau ministériel.